

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2016, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement no 289-2016 sur la qualité de vie et abrogeant le règlement no 229-2012 (242-2013 et 255-2014)

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce treizième (13^e) jour d'octobre deux mille seize (2016).

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le treizième (13^e) jour d'octobre 2016, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil municipal, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13 octobre deux mille seize (2016).

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière